Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20211018-Delib202143-DE
Date de télétransmission : 22/10/2021
Date de réception préfecture : 22/10/2021

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Rhône

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 18

Convocation du 13 octobre 2021.
L'an deux mil vingt et un, le 18 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :
Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés :
Absent : Olivier CHAMBE

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M.Vincent LABOURIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

2021-43/ DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN MARCHE MENSUEL

Rapporteur : M.COLENT

Suite à l'aménagement de la place des Deux Chouettes, il est proposé au conseil municipal de créer un marché gourmand 1 samedi par mois sur cette place.
Ce marché pourrait accueillir des exposants dont les produits vendus ne peuvent être trouvés sur la commune (par exemple des escargots, du poisson etc..)
Ce marché pourrait avoir lieu de 9h00 à 14h00.
Un règlement est proposé au conseil municipal et annexé à la présente délibération.

Si le conseil en est d'accord, monsieur COLENT propose de faire un essai de marché gourmand pour la fête des lumières (chocolatier, vente d'escargots, de champagne…). Pour cet événement, certaines associations et certains commerçants fleurinois seront également présents.

Isabelle MORESI demande si monsieur COLENT connait déjà le nombre d'emplacements.

M.COLENT indique que pour le moment il ne sait pas, il verra en fonction des demandes.

Madame GIRARDON pense qu'il ne faudrait pas faire un essai uniquement le 8 décembre car c'est un jour particulier mais réitérer l'expérience.

Monsieur COLENT précise qu'au regard des producteurs qui existent sur la commune et qui ne peuvent pas mettre une personne sur le marché en plus de leurs magasins, il n'est pas envisagé d'avoir un maraicher.

Madame GIRARDON pense que s'il n'y a pas de maraichers et de boucher, le marché ne fonctionnera pas.

Décision : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un marché gourmand une fois par mois sur la Place des Deux Chouettes
- approuve le règlement proposé et annexé à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Diogène BATALLA